

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 28 MAI 2018 A 19 H, EN MAIRIE

Étaient présents : Patrick LERMINE, maire,
Marie-Françoise CAUMONT, Denis LEVIONNOIS et Michel CHESNEL, adjoints au maire,
Ben Ahmed ALLA, Françoise BEZIER, Dominique CANTAIS, Alain GAUTIER, Brigitte
GRICOURT, Conseillers municipaux ;

Absents excusés et représentés : Françoise GOUSSARD ayant donné pouvoir à Alain Gautier,
Anne LY ayant donné pouvoir à Marie-Françoise CAUMONT et Valérie MAS ayant donné pouvoir à
Françoise BEZIER

Absents excusés : Guillaume BARDELLE, Bertrand LARSONNEUR.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le conseil municipal nomme Dominique CANTAIS, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

1. *Décision modificative n°1*
2. *Création de postes – modification du tableau des effectifs*
3. *Demande de subvention*
4. *Questions diverses*

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 AVRIL 2018

Une précision est apportée au paragraphe IV « accueil de loisirs » : la commune ne sera pas l'organisatrice de cet ALSH mais il sera porté par une association constituée à cet effet.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2018 ainsi amendé est approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal procède à sa signature.

I – DECISION MODIFICATIVE N°1

Marie-Françoise Caumont, maire-adjoint responsable des finances, informe le conseil que les crédits inscrits au chapitre 041 pour les sorties de biens de l'actif sont insuffisants. Une décision modificative est nécessaire afin de régulariser ces écritures.

Par ailleurs un virement a été effectué le 15 mai 2018 du compte D020 (dépenses imprévues) vers le compte D202 (Frais d'urbanisme) en section d'investissement pour un montant de 3 250€.

	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Chapitre 041 (Dépense)	0 €		+8 199.71€	+8 199.71€
204411/041	0 €		+8 199.71€	+8 199.71
Chapitre 041 (Recette)	0 €		+8 199.71€	+8 199.71€
2182/041	0 €		+8 199.71	+8 199.71

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.

II – CREATION DE POSTES- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le contrat d'accompagnement à l'emploi d'un agent des services techniques arrive à son terme le 22 juin 2017. Il est proposé de pérenniser cet emploi et de créer un poste d'adjoint technique à temps plein à compter du 23 juin 2018.

L'agent en charge de l'accueil et de l'urbanisme part à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2018. Il convient donc de pourvoir à son remplacement. L'agent recrutée sera nommée sur le grade d'adjoint administratif à compter du 23 juillet 2018 afin de permettre la transmission des dossiers en cours.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création à compter du 23 juin 2018 d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint technique,
- Décide la création à compter du 1^{er} juillet 2018 d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal chapitre 012,
- Charge monsieur le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Approuve le tableau des emplois ci-annexé.

III – DEMANDE DE SUBVENTION

Une consultation pour une annexe des services techniques a été lancée afin d'améliorer les conditions de travail et de protéger le matériel. Le coût est estimé à 30 000 € TTC. Une proposition de 25 580.56 € TTC et 28 532.06 € TTC avec terrassement a été reçue.

Le conseil départemental via l'APCR est susceptible de financer ce projet à hauteur de 40% HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'extension des services techniques avec la création d'une zone de stockage,
- Dit que le coût de ces travaux est inscrit au budget 2018 de la commune, pour un montant de 29 852.06 € TTC y compris les honoraires d'architecte,
- Sollicite une subvention au titre de l'APCR, auprès du Conseil Départemental du Calvados,
- Charge monsieur le maire de mener à bien ce dossier

IV – QUESTIONS DIVERSES

- Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) : le conseil est informé des projets de tarification en fonction du quotient familial pour l'ALSH.
- Facturation de l'eau par Veolia : les particuliers doivent prendre contact avec Veolia pour la facturation mensuelle
- Les plaques cochères de la « rue de Caen » ont été rapportées. Elles seront nettoyées et repeintes avant d'être réinstallées.
- Soupçon de piratage de la messagerie de la commune : Pas d'information complémentaire.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le 5 juillet à 19h

La séance est levée à 20 h 35.

Vu par nous, Maire de la Commune de CRESSERONS, pour être affiché à la porte de la Maire le 5 juin 2018, conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 05 août 1884.

Le secrétaire de séance
Dominique CANTAIS



A Cresserons, le 4 juin 2018
Le Maire,
Patrick LERMINE